

Avis de constitution

SOCIETE « EDIGRACE POISSONNERIE »

Siège ABIDJAN YOPOUGON WASSAKARA MARCHE,
Lot 16, Ilot NEANT

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 09 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EDIGRACE POISSONNERIE »

Objet : VENTE DE POISSON ET DE VIANDE SURGELES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON WASSAKARA MARCHE,
Lot 16, Ilot NEANT

Dirigeant(s) Mme ZAMELE AYA CHANTAL EPSE ABOA
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00401 du 26/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°04772/GTCA/RC/2024 du 26/01/2024

